



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. SAUBIETTE	procuration à	M. PERRET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. GARANS	procuration à	M. GONZALES
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

ABSENTS EXCUSÉS:

M. POULAERT, M. CLAVERIE

ABSENTS

M. LECERF, Mme DELAVENNE,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

26 au point n° 2017-11-137-DGS (Arrivée de M. GARANS)

Nombre de pouvoirs: 4

3 au point n° 2017-11-137-DGS (Arrivée de M. GARANS)

Nombre de votants : 29

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2017

Procès verbal de la séance du 5 octobre 2017

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 29

Pour : 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 5 octobre 2017

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
537	07/09	convention de mise a dispo Parc de la Nature/AAFS Ferme miniature 1er oct	Mise à disposition du Parc de la Nature – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
538	07/09	convention de mise a dispo salle Thorez/RESTO DU COEUR 10 oct	Mise à disposition d'une salle municipale – Restos du Coeur	A titre gratuit
539	08/09	convention de mise a dispo salle Mandela/CLUB ORNITHOLOGIQUE 29sept-27oct-24nov	Mise à disposition d'une salle municipale – Club ornithologique	A titre gratuit
540	11/09	Suppression de la régie d'avances de la Mission d'Action Culturelle	Suppression de la régie d'avance pour le paiement des dépenses liées aux spectacles et expositions organisés par la Mission d'Action Culturelle	
541	11/09	Modification de la régie de recettes « Droits de place »	Modification de la régie de recettes « Droits de place »	
542	11/09	Mise à Disposition Halle des Sports du LP avec le FJT	Mise à disposition de la Halle des Sports du LP Ambroise Croizat – Foyer des Jeunes Travailleurs	A titre gratuit
543	11/09	Mise à Disposition Halle des Sports du LP avec la SICSBT Hand Ball	Mise à disposition de la Halle des Sports du LP Ambroise Croizat – SICSBT Hand Ball	A titre gratuit
544	11/09	Mise à Disposition Halle des Sports du LP avec LE TENNIS CLUB LA PALIBE	Mise à disposition de la Halle des Sports du LP Ambroise Croizat – Tennis Club La Palibe	A titre gratuit
545	11/09	Mise à Disposition Halle des Sports du LP avec AST ATHLETISME	Mise à disposition de la Halle des Sports du LP Ambroise Croizat – AST Athlétisme	A titre gratuit
546	11/09	convention de mise a dispo salle Delmas/CLUB DES AINES 4oct	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
547	11/09	Convention de mise à disposition Salle Dous Haous - RAM - Formations	Mise à disposition d'un local de la place Dous Haous dans le cadre de formations organisées par le Relai d'Assistants Maternelles	A titre gratuit
548	12/09	convention de mise a dispo salle Mandela/ARTP RANDO SANTE 26oct	Mise à disposition d'une salle municipale – ARTP Rando Santé	A titre gratuit
549	13/09	Mise à disposition local ACCA	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Communale de Chasse Agréée	A titre gratuit
550	14/09	actualisation et renouvellement de la convention avec l'Association du Site du Métro pour la mise à disposition du poste de secours du Métro	Mise à disposition du poste de secours de la plage du Métro à l'Association du Site du Métro (hors période estivale)	A titre gratuit
551	18/09	Convention SESSAD LANDES SUD OCEAN - Daniel Poueymidou	Mise à disposition des locaux scolaires D. Poueymidou au SESSAD Landes Sud océan dans le cadre de projets personnalisés de scolarisation d'élèves orientés par la Commission des droits et de l'autonomie	A titre gratuit
552	18/09	Convention Rap n skate	Convention de partenariat avec le FJT et l'association No Star dans le cadre de l'organisation du Rap'and Skate	A titre gratuit
553	21/09	SEL Mise à Disposition Salle de Sport F. CONCARET	Mise à disposition de la salle polyvalente de l'école Félix Concaret – Association SEL	A titre gratuit
554	21/09	CADENCE FORM Mise à disposition salle de sport du CMAC année scolaire 2017-2018	Mise à disposition annuelle de la salle de sport du CMAC – Association Cadence Form	A titre gratuit
555	21/09	RALLYE DES DEUX ETANGS Mise à disposition Eglise des forges	Mise à disposition de la salle de répétition de l'Église des Forges – Association Rallye des deux étangs	A titre gratuit
556	21/09	SICSBT POLE DANCE Mise à Disposition Eglise des Forges ou Beneuf pour la saison 2017-2018	Mise à disposition annuelle de salles municipales – SICSBT Pole Dance	A titre gratuit
557	21/09	Contrat d'occupation du logement de l'école Jean Jaurès N° 2	Mise à disposition d'un logement municipal de l'école J. Jaurès – Mme Swissler	Loyer mensuel : 300,22 €
558	25/09	Convention d'honoraires : assistance juridique SCP BOUYSSOU et associés	Convention d'honoraires avec le cabinet d'avocats Bouyssou et associés dans le cadre d'une assistance juridique	Taux horaire : 264,00 €
559	26/09	Contrat entre la ville et la société AFX	Contrat avec l'organisme AFX dans le cadre d'une manifestation culturelle à la Médiathèque	316,50 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
560	27/09	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 24 août 2017	90,00 €
561	27/09	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 14 septembre 2017	90,00 €
562	27/09	Convention conclue avec l'organisme CONSTRUCTYS de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme Constructys de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 21 septembre 2017	90,00 €
563	29/09	convention de mise à disposition de la salle du CMAC 1 avec le CENTRE CULTUREL SOCIAL BOUCAU TARNOS	Mise à disposition annuelle de la salle de sport du CMAC – Centre Culturel et Social Boucau Tarnos	A titre gratuit
564	02/10	Convention de mise à disposition de l'école J Jaurès - Vide grenier de l'école	Mise à disposition de locaux scolaires de l'école Jean Jaurès à Mmes Cazorla et Biados	A titre gratuit
565	03/10	MAC - Médiathèque - Expo Kotckok	Contrat de location de l'exposition Kotckok avec l'agence MYOP	1210 €
566	03/10	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 5 septembre 2017	90,00 €
567	03/10	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 6 septembre 2017	90,00 €
568	04/10	Convention de mise à disposition de l'école Charles Durroty - Vide grenier parents	Mise à disposition de la cour et du préau de l'école Charles Durroty – Parents d'élèves	A titre gratuit
569	05/10	ECOLE DE MUSIQUE - Convention mise à disposition instruments 2017/2018	Mise à disposition d'instruments aux élèves de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2017/2018	Location annuelle : 80,00 €
570	06/10	MAC - Spectacle Noel aux école - Ezech Le Floch	Contrat avec l'association Mère Deny's Family dans le cadre du spectacle de Noël aux écoles	2 200 €
571	06/10	DOMMAGE AUX BIENS : remboursement sinistre par un tiers	Indemnisation suite à un sinistre par un tiers sur un pilier de la place Serpa	418,21 €

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
572	12/10	Convention conclue avec l'organisme ECOFI INVESTISSEMENTS de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin	Convention conclue avec l'organisme Ecofi Investissement de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin le 19 octobre 2017	90,00 €
573	12/10	Convention de mise disposition d'une salle - Ecole Charle Durroty - Centre Aintzina	Mise à disposition de locaux de l'école Charles Durroty au centre Aintzina dans le cadre de soin d'ergothérapie pour un élève	A titre gratuit
574	13/10	Convention d'honoraires : assistance juridique SCP BOUYSSOU et associés	Convention d'honoraires avec la cabinet d'avocats Bouyssou et associés dans le cadre d'une assistance juridique	Forfait maximum : 1 200,00 € TTC
575	13/10	Convention d'honoraires : assistance juridique SCP BOUYSSOU et associés	Convention d'honoraires avec la cabinet d'avocats Bouyssou et associés dans le cadre d'une assistance juridique	Forfait maximum : 1 200,00 € TTC
576	16/10	prêt de matériel saint andré de seignanx 20-10	Mise à disposition de matériel municipal – Mairie de Saint André de Seignanx	A titre gratuit
577	16/10	prêt de salle apeemm 19-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association des Parents d'Eleves de l'Ecole Municipale de Musique	A titre gratuit
578	16/10	prêt de matériel lp 9-10	Mise à disposition de matériel municipal – LP Ambroise Croizat	A titre gratuit
579	16/10	prêt auditorium chantadour 17-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Chorale Chantadour	A titre gratuit
580	16/10	prêt de salle foncia 21-11 (remplace et annule la n° 453)	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
581	16/10	prêt de matériel emmaus 9-11	Mise à disposition de matériel municipal – Association Emmaüs Landes Pays Basque	A titre gratuit
582	16/10	prêt de salle ape barbusse 13-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association des Parents d'Eleves de l'école Henri Barbusse	A titre gratuit
583	16/10	prêt de salle don du sang 30-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association pour le don du sang	A titre gratuit
584	16/10	prêt de salle pcf 4-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
585	16/10	prêt de salle ALTB 27-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Amicale Laique Tarnos Barthes	A titre gratuit
586	16/10	prêt de salle couleurs des îles 28-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Couleur des Îles	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
587	16/10	prêt de salle turbo 7-10	Mise à disposition d'une salle municipale – AS Turbomeca Tarnos	A titre gratuit
588	16/10	prêt de salle kanta gurekin 26-10	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Kanta Gurekin	A titre gratuit
589	16/10	prêt de salle defoly 24-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Defoly	A titre gratuit
590	16/10	MAC - Convention de partenariat Topographic 5	Convention avec l'association « La Maison » dans le cadre de l'organisation de l'exposition Topographic	5 000,00 €
591	16/10	MAC - Spectacle Frédérick Sigrist 28/04/2018	Contrat avec la SAS Philippe Vaillant Spectacles dans le cadre de l'organisation du spectacle de Frédérick Sigrist	3841,50 €
592	16/10	ester en justice- expulsion squatteur	Décision d'ester en justice et désignation d'un avocat dans le cadre d'une procédure d'expulsion d'un squatteur	
593	16/10	ester en justice- expulsion squatteur	Décision d'ester en justice et désignation d'un avocat dans le cadre d'une procédure d'expulsion d'un squatteur	
594	16/10	convention avec Monsieur Robert CORTES portant occupation du domaine privé communal	Mise à disposition du domaine privé communal – M. Cortes	A titre gratuit
595	17/10	MAC - Pierre et le Loup - Christian Morin - 10.12.17	Contrat avec Artistic Production dans le cadre du spectacle « Pierre et le Loup »	1 700,00 €
596	17/10	MAC - Pierre et le Loup - Orchestre de Biarritz - 10.12.17	Contrat avec l'Académie Internationale de Musique de Biarritz dans le cadre du spectacle « Pierre et le Loup »	1 800,00 €
597	18/10	prêt de salle restos du coeur campagne 2017 2018	Mise à disposition d'une salle municipale – Restos du Coeur	A titre gratuit
598	19/10	convention de mise a dispo ecole Lasplacettes les mercredis et samedis 2017-2018/ECHECS	Mise à disposition de locaux de l'école Robert Lasplacettes – SICSBT Echecs	A titre gratuit
599	20/10	DIA 1700207 Cts ARNAIZ - DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE	Déclaration d'Intention d'Aliéner dans le cadre du Droit de Préemption Urbain sur les parcelles appartenant aux conjoints Arnaiz	
600	23/10	convention participation CROIX ROUGE 23sept pr le RAP N SKATE	Convention de prestation de service avec la Croix Rouge Française dans le cadre de leur collaboration lors du Rap'and Skate	266,25 € + repas
601	23/10/2017		ANNULÉE	
602	23/10/2017		ANNULÉE	

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
603	24/10/2017	convent° de prestation de service Psychomotricienne Crèche St Exupery Oct-dec2017	Convention avec une psychomotricienne dans le cadre d'interventions auprès des enfants de la crèche Antoine de St Exupéry	Tarif par heure de vacation : 50,00 €
604	25/10/2017	Prêt de Fourgon AST FOOT 02 ET 16 Décembre 2017	Mise à disposition d'un véhicule municipal – AST Foot	A titre gratuit
605	25/10/2017	Prêt de salle Biarrotte et Delmas pour CD Handisport de Tir a l Arc le 08 Novembre 17	Mise à disposition d'une salle municipale – Comité Départemental Handisport 64	A titre gratuit

Arrivée de M. Christophe GARANS

2017-11-137-DGS – Approbation de l'adhésion du SIAEP de Tarnos – Boucau – Ondres – Saint Martin de Seignanx à la compétence eau potable du SYDEC

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade , Maire

M. le Maire présente un diaporama relatif à la démarche menée par le SIAEP dans le cadre du transfert de la compétence « Distribution d'eau potable » au SYDEC. Voir annexe n°1

M. le Maire rappelle l'historique du SIAEP notamment l'histoire de son territoire ainsi que le contexte de la loi NOTRe qui condamne les syndicats intercommunaux s'étendant sur moins de trois intercommunalités. Il rajoute que les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunaux des Landes et des Pyrénées Atlantiques impactaient également le SIAEP et l'obligeaient à réfléchir à son devenir.

M. le Maire explique qu'une réflexion a été menée sur 2 ans avec un raisonnement qui se voulait coopératif avec l'ensemble des acteurs du projet. Il indique que cette réflexion a notamment permis de faire ressortir des critères que les élus du SIAEP souhaitaient retrouver dans la nouvelle organisation après ce transfert de compétence.

M. le Maire indique que quatre possibilités sont ressorties de cette réflexion pour retenir au final la solution proposée, à savoir adhérer au SYDEC.

Mme Birles demande si les administrés peuvent être assurés d'une baisse du tarif de l'eau même si le tarif ne sera plus celui de l'établissement public local L'Eau d'ici.

M. le Maire précise que l'usine de la Nive produit à 0,31 € par m³ mais qu'il y a une revente au SIAEP alors que le SYDEC achète 2,5 millions de m³ au tarif de 0,35 € par m³.

M. Roblès se souvient de la fin de la Délégation de Service Public en 2010 lorsque la question se posait d'un passage en régie ou d'un transfert au SYDEC. Il rajoute qu'il est assuré que les élus du SIAEP ont fait le nécessaire afin que le transfert se fasse dans les meilleures conditions mais espère que les prix resteront raisonnables pour les tarnosiens.

M. le Maire partage cette préoccupation. Il explique que le Comité territorial du SYDEC décide du prix de l'eau au m³ et du niveau d'investissement et que les projections qui ont été faites avec le SYDEC ont un niveau d'investissement pratiquement équivalent à celui du

SIAEP concernant notamment l'entretien du réseau. Il rajoute que ce prix un peu plus élevé a été pris en considération lors de la réflexion et que les élus du SIAEP avaient insisté pour que le rapport qualité / prix du service reste au même niveau qu'actuellement.

Mme Saint-Aubin ne comprend pas la position de la commune de Boucau car elle pensait que la commune était obligée de suivre la Communauté d'Agglomération Pays Basque Adour.

M. le Maire indique que les élus du SIAEP ont voté à l'unanimité, délégués boucalais inclus, pour ce transfert au SYDEC et rappelle les difficultés du territoire concernant les réseaux notamment dues au passage de l'Adour. Il rajoute qu'il faut attendre pour voir comment l'ensemble des acteurs vont examiner la situation.

Mme Saint-Aubin demande si la loi ne les oblige pas à suivre leur EPCI.

M. le Maire indique que la loi n'interdit pas à la commune de Boucau de voter pour une intégration de la compétence par le SYDEC des Landes. Il rajoute que selon l'hypothèse retenue par Boucau, il pourrait y avoir une dissociation des réseaux des communes de Boucau et Tarnos avec les difficultés que cela engendrerait en terme de travaux et de coût notamment à cause de la voie ferrée.

M. Lapébie demande si le vote des instances communautaires peut remettre en cause la décision de transférer la compétence au SYDEC.

M. le Maire explique qu'à ce jour la Communauté d'Agglomération Pays Basque Adour n'a pas encore statué sur la question et il reste prudent sur les conséquences que pourrait avoir le vote des instances communautaires.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

EMET UN AVIS FAVORABLE à la décision du SIAEP de de Tarnos – Boucau – Ondres – Saint-Martin de Seignanx d'adhérer au SYDEC pour la compétence « distribution de l'eau potable » à compter du 1er janvier 2018.

2017-11-138-DAP – Objectif triennal 2017-2019 – Production de logements sociaux

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Mme Dupré demande si, étant donné les mesures prises par le Gouvernement, la Commune peut atteindre les objectifs fixés.

M. le Maire présente un diaporama répondant notamment à cette question. Voir annexe n°2

Mme Destouesse explique qu'elle est souvent interrogée sur le grand nombre de logements construits sur la Commune. Elle rajoute qu'un des points important à souligner est le fait que les logements sociaux réservés à l'accession à la propriété ne sont pas comptabilisés dans les quotas de logements sociaux imposé par l'État.

M. le Maire souhaite insister sur le fait que l'offre de logements peut sembler importante notamment autour du projet du Trambus mais que cette offre n'est pas si grande si elle est comparée, au prorata, avec d'autres villes proches de Tarnos.

Il rejoint Mme Destouesse sur sa réflexion et notamment à travers le fait que Tarnos a toujours souhaité défendre la notion de parcours résidentiel afin que les personnes qui ont bénéficié d'un logement social puissent avoir accès à la propriété.

Mme Dufau rajoute que cette délibération met mal à l'aise dans le sens où de plus en plus de personnes ont besoin de logements sociaux et qu'il faut développer cette offre afin de permettre à tous d'avoir un logement décent. Elle qualifie la situation actuelle d'ubuesque : l'État, d'une part, décide de baisser l'aide au logement des particuliers et de demander aux bailleurs sociaux d'absorber l'intégralité de cette baisse, réduisant d'autant leurs capacités financières de construire de nouveaux logements et, d'autre part, oblige les collectivités à atteindre des objectifs irréalisables tout en les pénalisant financièrement de manière importante.

M. le Maire rajoute que la Commune attire de plus en plus de monde et que si cette situation venait à perdurer, il se demande comment la Ville pourra accueillir ces nouveaux arrivants.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DEFINIT l'objectif de réalisation de logements locatifs sociaux pour la période triennale 2017-2019 à 83 logements.

PRECISE que ces logements devront être composés d'au moins 30 % de Prêts Locatifs Aidés d'Intégrations (PLAI) et au plus de 30 % de Prêts Locatifs Sociaux (PLS), conformément au Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune.

2017-11-139-DGS – Programme Graciet : cession de terrain au Comité Ouvrier du Logement

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de céder au COL la parcelle cadastrée AD n°472 d'une superficie 880m², étant précisé ici qu'un plan cadastral établi par le cabinet de géomètre Bigourdan en 2014 indique que cette parcelle a une superficie réelle de 688m²

DIT que cette cession sera consentie moyennant le prix de 295 000 € (deux cent quatre vingt quinze mille euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

2017-11-140-DGS – Acquisition auprès des conjoints Arnaiz : désignation d'un notaire

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉSIGNE Maître DUPOUY, notaire à SAINT MARTIN DE SEIGNANX(40), 2080 avenue du quartier neuf, pour dresser l'acte d'acquisition avec Monsieur Lucien ARNAIZ, Madame Isabelle PEREZ MARTIN, Madame Marylène PEREZ, Monsieur Daniel PEREZ, Monsieur ROGER DESSOLIN, Monsieur Pierre DASSIE, Mademoiselle Sylvie HEURTEL-DASSIE et Madame Florence HEURTEL-DASSIE.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document concernant cette transaction.

DIT que l'intégralité des frais d'acte et des documents annexes sera prise en charge par la Ville.

2017-11-141-DAP – Demande de subvention au Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour pour la mise en accessibilité de 4 arrêts de bus Chronoplus

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

SOLLICITE une participation financière du Syndicat des Mobilités Pays Basque – Adour, correspondant à 25% du montant des travaux dont l'estimation actuelle a été fixée à 50 000 euros HT, pour les travaux de mise en accessibilité des 4 arrêts bus suivants du réseau Chronoplus :

- LE PISSOT (code arrêt PISS02) ligne 16
- MING (x2 codes arrêts MING01 et MING02) ligne 16
- TREYTIN (code arrêt TREY02) ligne 16

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches, et à signer tous courriers y afférant.

2017-11-142-DAP – Dérogation au repos dominical – Choix des dimanches pour l'année 2018

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DONNE un avis favorable au calendrier 2018 des ouvertures exceptionnelles des commerces dans la limite de 5 dimanches, suivant :

<p><u>Hypermarché</u> (code NAF 4711 F)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none">• 14 janvier• 8 juillet• 16 décembre• 23 décembre• 30 décembre
<p><u>Supérette</u> (code NAF 4711 C)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none">• 15 juillet• 22 juillet• 29 juillet• 05 août• 12 août
<p><u>Commerces de détail d'habillement</u> (code NAF 4771 Z)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none">• 14 janvier• 8 juillet• 16 décembre• 23 décembre• 30 décembre
<p><u>Commerces de détail d'horlogerie et de bijouterie</u> (code NAF 4777 Z)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none">• 14 janvier• 8 juillet• 16 décembre• 23 décembre• 30 décembre
<p><u>Commerces de détail de maroquinerie et d'articles de voyage</u> (code NAF 4772 B)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none">• 14 janvier• 8 juillet• 16 décembre• 23 décembre• 30 décembre
<p><u>Fabrication de lunettes</u> (code NAF 3250 B)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none">• 14 janvier• 8 juillet• 16 décembre• 23 décembre• 30 décembre
<p><u>Commerces de détail de parfumerie et de produits de beauté</u> (code NAF 4775 Z)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none">• 14 janvier• 8 juillet• 16 décembre• 23 décembre• 30 décembre
<p><u>Commerces de détail de journaux et papeterie</u> (code NAF 4762 Z)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none">• 14 janvier• 8 juillet• 16 décembre• 23 décembre• 30 décembre

<p><u>Commerces de détail de réparation de chaussures, de bagages et d'articles similaires</u> (code NAF 9523 Z)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14 janvier • 8 juillet • 16 décembre • 23 décembre • 30 décembre
<p><u>Commerces de détail de matériels audio et video</u> (code NAF 4743 Z)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14 janvier • 8 juillet • 16 décembre • 23 décembre • 30 décembre
<p><u>Commerces de détail de matériels de télécommunication</u> (code NAF 4742 Z)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14 janvier • 8 juillet • 16 décembre • 23 décembre • 30 décembre
<p><u>Commerce de détail d'appareils électro-ménagers</u> (code NAF 4754 Z)</p> <p>5 dimanches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 14 janvier • 21 janvier • 25 mars • 1^{er} juillet • 21 octobre

2017-11-143-DAP – Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte de Protection du Littoral Landais et de l’adhésion de nouveaux membres

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE les termes du projet de modifications statutaires du Syndicat Mixte de protection du littoral landais tel qu’il est annexé à la présente délibération,

APPROUVE l’adhésion des nouveaux membres suivants au Syndicat Mixte dans sa nouvelle configuration :

- Communauté de communes Côte Landes Nature
- Communauté de communes de Mimizan
- Commune de Biscarrosse

DECIDE d’adhérer aux blocs de compétences « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » et « Nettoyage du littoral landais » du Syndicat Mixte du littoral landais »,

DECIDE de reconduire M. Bernard LAPEBIE comme représentant titulaire et Mme Nicole CORRIHONS comme représentante suppléante pour la Commune de Tarnos au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de protection du littoral landais

2017-11-144-DAP – Convention de regroupement pour le dépôt des dossiers de demandes de Certificat d’Economie d’Energie (CEE)

Sur le rapport présenté par Monsieur Lapébie, Maire adjoint

M. Lapébie présente un article publié par l’Association des Maires de France dans l’édition de « Maire Info » du 20 octobre dernier. Voir annexe n°3

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention avec CERTINERGY afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du regroupement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2017-11-145-DEEJ – Convention de partenariat avec le Lycée Professionnel Ambroise Croizat – Permanence du PIJ

Sur le rapport présenté par Madame Dufau , Maire adjointe

Mme Dufau précise que cette convention permet chaque année de mettre en place plusieurs actions de prévention pour les jeunes de la Commune.

M. Gonzales indique que cette convention a déjà été adoptée au Conseil d’Administration du Lycée Professionnel.

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle avec le lycée professionnel Ambroise Croizat à l’effet d’instituer une permanence mensuelle du PIJ dans l’établissement pour l’année scolaire 2017-2018

2017-11-146-DVCS – Déclassement et cession d’un instrument de musique

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Vote: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE de déclasser du domaine public communal la trompette de marque Blessing n° 450403 pour la classer dans le domaine privé de la commune,

DIT que cet instrument sera cédé à titre gratuit à Monsieur Hugo Sangla, élève de l'école de musique.

M. le Maire indique que le rapport annuel d'activité du SYDEC concernant le service électricité est consultable à la Direction Générale des Services.

M. le Maire lève la séance à 21h50

Tarnos, le 27 novembre 2017

Le Maire,

Jean-Marc LESPADÉ

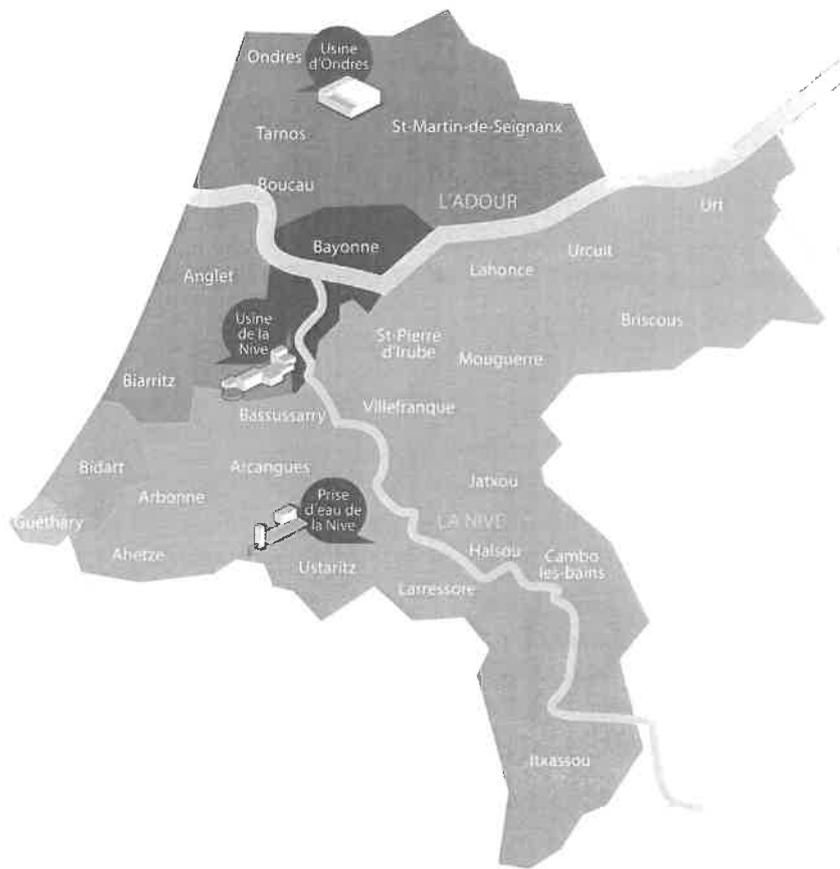


TRANSFERT de COMPÉTENCE



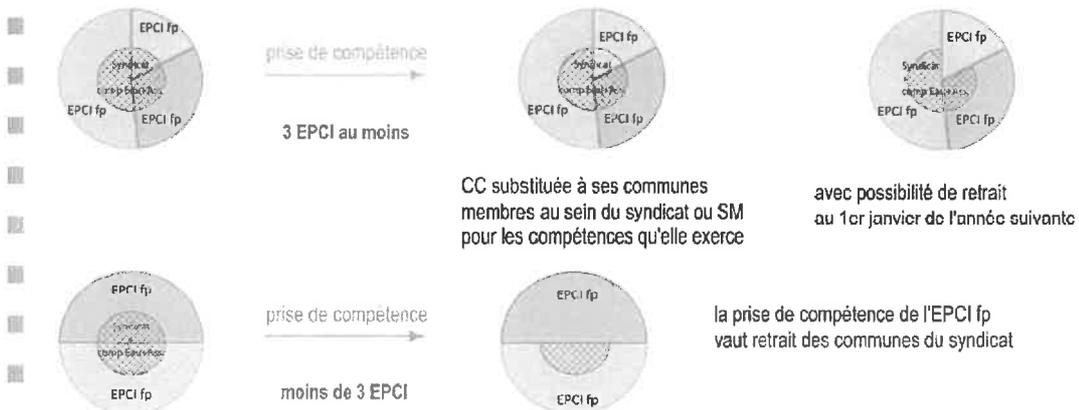
LE TERRITOIRE





LOI NOTRÉ et SDCI

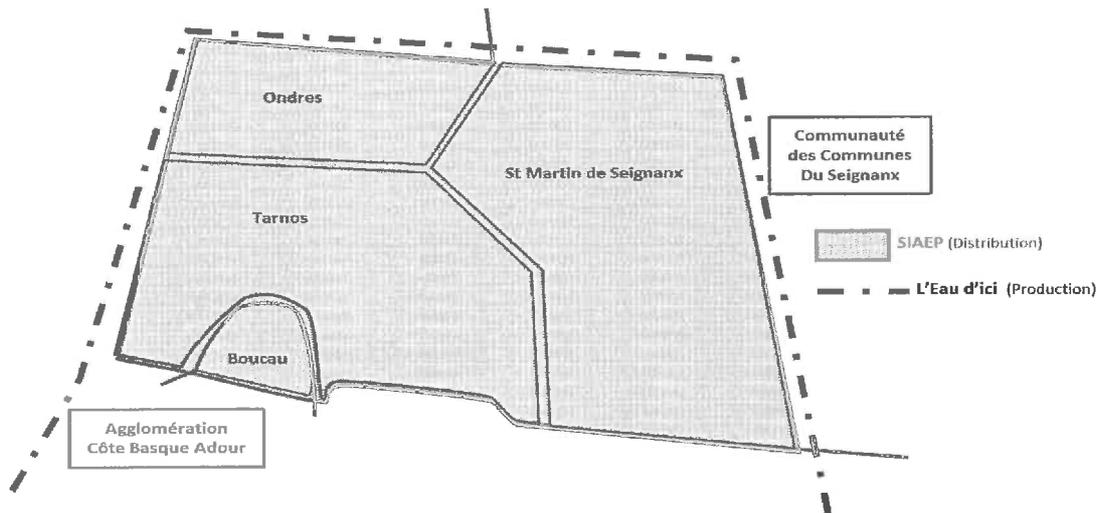
Loi NOTRÉ



■ SDCI : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

IMPACT SUR LE SIAEP

- Transfert obligatoire aux EPCI-FP au 31/12/2019
- Syndicat sur 2 EPCI-FP : dissolution du SIAEP

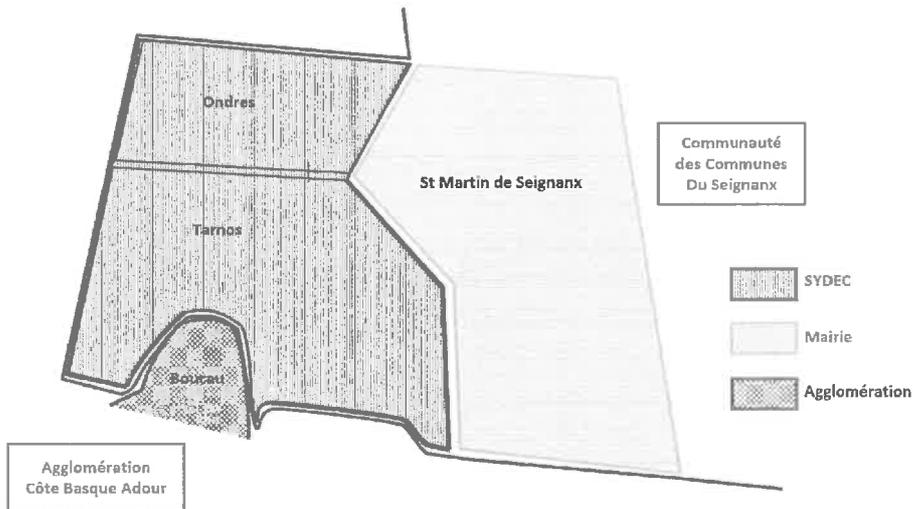


IMPACT SUR LE SIAEP

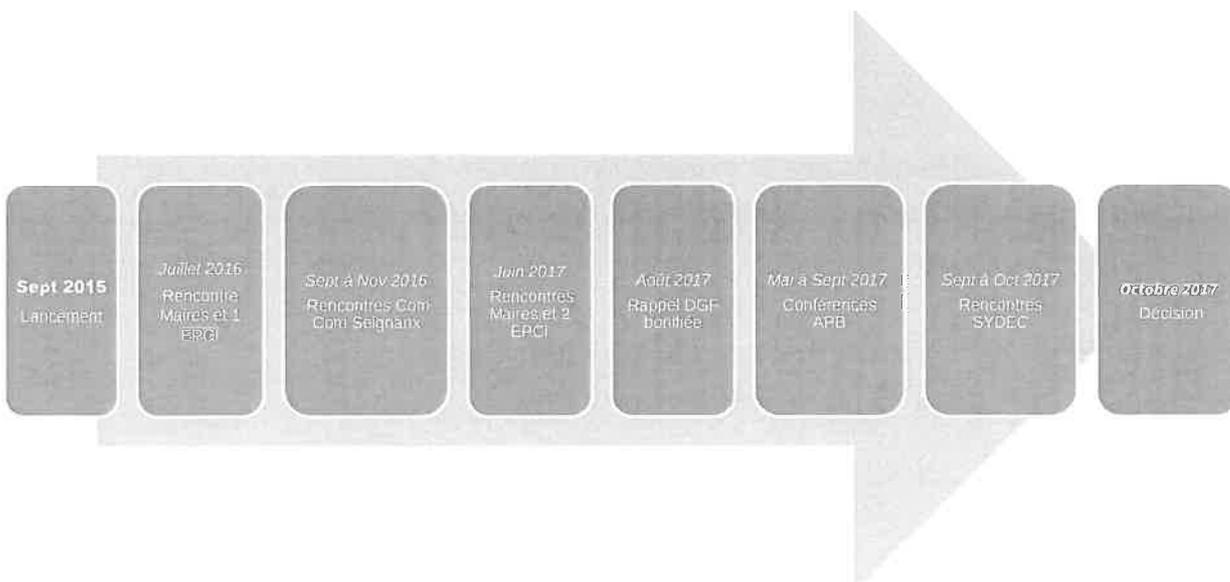
- SDCI 40 :
 - Pas d'impact sur la Communauté des Communes du Seignanx
 - recherche d'un périmètre pertinent pour le SIAEP à l'horizon 2020
- SDCI 64 :
 - fusion de 10 EPCI – FP : création de l'Agglomération Pays Basque
 - suppression de l'EPL L'Eau d'ici et du SIAEP à l'horizon 2020

ASSAINISSEMENT

■ Pour mémoire :



2 ANS de RÉFLEXION



7 CRITÈRES à RESPECTER

- Maintien de l'intégrité de l'unité hydraulique du SIAEP
- Regroupement des compétences Eau et Assainissement
- Gestion publique
- Proximité
- Rapport qualité/prix du service
- Continuité du service (sécurisation alimentation)
- Pérennité de la solution retenue
-

1 TYPE de SOLUTION ENVISAGEABLE

- 1 maître d'ouvrage UNIQUE sur a minima les 4 communes
- Compétence eau et assainissement ensemble
- Maintien d'une gestion en régie
- Agence locale
- Gouvernance territoriale renforcée
- Gestion des conventions achat d'eau et/ou transfert de la compétence production
-

4 POSSIBILITÉS

- Fusion du SIAEP avec le SIBVA
 - ▣ Point faible : pas d'unité de production pour le territoire du SIAEP, syndicat dit rural
- Transfert des compétences du SIAEP au SYDEC
 - ▣ Point faible : convention achat/vente d'eau avec l'APB
- Fusion du SIAEP avec un nouveau syndicat sur le Pays Basque
 - ▣ Point faible : choix de l'échelle du syndicat
- Transformation du SIAEP en un nouveau syndicat sur un territoire identique
 - ▣ Point faible : pas d'unité de production à moins de récupérer l'Usine d'Ondres, effet d'échelle faible (mutualisation des coûts)

ETAT au 19 OCTOBRE 2017

- Agglomération Pays Basque :
 - ▣ Prise de compétence au 1^{er} janvier 2018
 - ▣ Retrait du SIAEP et dissolution de l'EPL L'Eau d'ici
 - ▣ Pas de création d'un nouveau syndicat
 - ▣ Vote favorable au 4 novembre 2017
- Communauté des Communes du Seignanx
 - ▣ Prise de compétence eau au 1^{er} janvier 2018 ou au 1^{er} janvier 2020

4 POSSIBILITÉS

- Fusion du SIAEP avec le SIBVA
 - Point faible : pas d'unité de production pour le territoire du SIAEP, syndicat dit rural
- Transfert des compétences du SIAEP au SYDEC
 - Point faible : convention achat/vente d'eau avec l'APB
- Fusion du SIAEP avec un nouveau syndicat sur le Pays Basque
 - Point faible : choix de l'échelle du syndicat
- Transformation du SIAEP en un nouveau syndicat sur un territoire identique
 - Point faible : pas d'unité de production à moins de récupérer l'Usine d'Ondres, effet d'échelle faible (mutualisation des coûts)
 -

4 POSSIBILITÉS

- Fusion du SIAEP avec le SIBVA
 - Point faible : pas d'unité de production pour le territoire du SIAEP, syndicat dit rural
- Transfert des compétences du SIAEP au SYDEC
 - Point faible : convention achat/vente d'eau avec l'APB
- ~~Fusion du SIAEP avec un nouveau syndicat sur le Pays Basque~~
 - ~~Point faible : choix de l'échelle du syndicat~~
- Transformation du SIAEP en un nouveau syndicat sur un territoire identique
 - Point faible : pas d'unité de production à moins de récupérer l'Usine d'Ondres, effet d'échelle faible (mutualisation des coûts)
 -

4 POSSIBILITÉS

- Fusion du SIAEP avec le SIBVA
 - Point faible : pas d'unité de production pour le territoire du SIAEP, syndicat dit rural
- Transfert des compétences du SIAEP au SYDEC
 - Point faible : convention achat/vente d'eau avec l'APB
- ~~Fusion du SIAEP avec un nouveau syndicat sur le Pays Basque~~
 - ~~Point faible : choix de l'échelle du syndicat~~
- ~~Transformation du SIAEP en un nouveau syndicat sur un territoire identique~~
 - ~~Point faible : pas d'unité de production à moins de récupérer l'Usine d'Ondres, effet d'échelle faible (mutualisation des coûts)~~
 -

4 POSSIBILITÉS

- Fusion du SIAEP avec le SIBVA
 - ☒ Point faible : pas d'unité de production pour le territoire du SIAEP, syndicat dit rural
- Transfert des compétences du SIAEP au SYDEC
 - Point faible : convention achat/vente d'eau avec l'APB
- ~~Fusion du SIAEP avec un nouveau syndicat sur le Pays Basque~~
 - ☒ ~~Point faible : choix de l'échelle du syndicat~~
- ~~Transformation du SIAEP en un nouveau syndicat sur un territoire identique~~
 - ~~Point faible : pas d'unité de production à moins de récupérer l'Usine d'Ondres, effet d'échelle faible (mutualisation des coûts)~~



Etude transfert au SYDEC, gestionnaire de l'Usine d'Ondres

PROPOSITIONS DU SYDEC

- Présence déjà forte du SYDEC sur le territoire
 - Adhésion des communes de TARNOS et ONDRES pour les compétences assainissement collectif et non collectif
 - Adhésion de la commune de SAINT MARTIN DE SEIGNANX pour la compétence assainissement non collectif
 - Exploitation de la station de production d'EAU POTABLE d'Ondres
 -
- Adhésion au SYDEC pour l'eau des communes du SIAEP pour une gestion optimisée des services au meilleur coût :
 1. Maintien du comité territorial SEIGNANX permettant aux élus du territoire de décider des investissements et des tarifs
 2. Création d'un centre d'exploitation sur le territoire
 3. Intégration du personnel du SIAEP au SYDEC avec maintien du lieu d'embauche actuel

ÉTUDE TRANSFERT SYDEC

• CRITÈRE

• Unité hydraulique	• X	• Transfert possible des 4 communes
• Eau et Assainissement	X	• Au moins sur Tarnos et Ondres dans un premier temps, à l'étude sur Saint Martin de Seignanx
Gestion publique	X	• Régie
• Proximité	X	• Maintien agence locale
Rapport qualité/prix	X	• Baisse du prix de l'eau potable
Continuité du service	X	• Production
Pérennité	X	• SYDEC sur plus de 3 EPCI

SUITE de la PROCÉDURE

- 19 octobre 2017 : Vote à l'unanimité du comité syndical du SIAEP
- Vote des communes :
 - 27 octobre pour Ondres
 - 13 novembre pour Saint Martin de Seignanx
 - 14 novembre pour Tarnos
 - 11 décembre pour Boucau

- Arrêtés préfectoraux au 31 décembre 2017
-
- Transfert production (même procédure) après le 4 novembre 2017
-
- Dissolution du SIAEP
-

Le logement social dans les Landes

- 12 000 logements sociaux dont 10 000 gérés par XL Habitat + 545 en foyers
- 7,2% des résidences principales (10,1% en région Nouvelle-Aquitaine, 16% en France)
- 71% des ménages landais du parc social sont sous les plafonds PLAI. 2% sont susceptibles de payer un supplément de loyer de solidarité.
- Quittance moyenne : 400 euros / mois, 361€ hors charges
- Part des ménages percevant l'APL : 54%. L'APL couvre en moyenne 1/3 de la quittance.

Le logement social: le besoin dans les Landes

- 7 300 demandes en instance au 31/12/2016
- 15 mois : délai pour obtenir un logement HLM
- Indice de Tension le plus élevé de Nouvelle-Aquitaine : 4,5 contre 3,2 (3,6 en France)
- Profil des demandeurs : 72% sous les plafonds PLAI, 96% sous les plafonds PLUS.

Le logement social, une volonté pour produire plus et mieux

- Objectifs de production définis par l'Etat pour la période 2018 / 2020 : 1027 PLAI + PLUS / an
- Mobilisations de tous les bailleurs sociaux en concertation avec le département
- Maîtriser le foncier à vocation de logement social avec Landes Foncier
- Coût moyen de production d'un logement HLM : 110 000 euros
- Autofinancement sur fonds propres des bailleurs sociaux: 11 000 euros en moyenne par logement

Article 52 : les principales mesures

- Instauration d'une Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) dans le parc social pour les ménages percevant l'APL pour 1,73 à 1,9 Mds d'euros.
- Réduction de l'APL versée par l'Etat de 1,7 Mds d'euros,
- Suppression des allocations accession
- Gel des loyers en 2018, même en cas de réhabilitation importante.
- Pas d'indexation automatique de l'APL en 2018,
- Extension du Supplément de Loyer de Solidarité (SLS) dès le 1^{er} euro
- Annonce de la création d'un dispositif de mutualisation financière entre organismes pour « compenser » l'impact des baisses de loyer. Soit co-construit, soit géré par la CGLLS.

Une réduction de 60 € de recettes mensuelles non compensées par logement avec APL représente...		
	Landes	Nouvelle-Aquitaine
Une baisse annuelle de recettes estimée à ...	4,7 M€	110 M€
Ce qui équivaut aux fonds propres investis dans la production de ...	455 logements	7 844 logements
Ou qui représente l'entretien et la maintenance de ...	7 805 logements	182 936 logements
Une baisse pouvant remettre en cause un investissement total en production neuve de ...	50 M€	1 028 M€
Dont en commandes pour les entreprises du bâtiment ...	33,5 M€	670 M€

Une loi de finances qui interroge :



- Le modèle généraliste du logement social et la mixité sociale
- La capacité des territoires à mener leurs politiques de l'habitat et d'aménagement du territoire : le risque d'un renforcement des fractures territoriales
- Des milliers d'emplois directs ou indirects dans les organismes HLM et les entreprises du BTP.





MAIRE info

Édition du
20 octobre 2017

Territoires à énergie positive : l'État n'a pas les moyens de financer toutes les conventions

Une instruction de Nicolas Hulot inquiète fortement nombre d'élus : cette instruction fait état de **difficultés – voire de l'impossibilité – pour l'État de régler toutes les conventions** « Territoires à énergie positive », et le ministre demande aux préfets d'être plus restrictifs dans « *la gestion des crédits disponibles* ».

Le nouveau ministre de la Transition écologique et solidaire ne remet pas en cause le dispositif. Mais il constate une « *impasse de financement* » de 350 millions d'euros : « *Les crédits de paiement versés à la Caisse des dépôts et consignations au titre de l'Estre [Enveloppe spéciale de transition énergétique] s'élèvent à 400 millions d'euros, alors que les engagements conclus dans le cadre de ce dispositif s'élèvent à 750 millions d'euros* ». En clair, **il n'y a pas assez d'argent pour financer toutes les conventions qui ont été signées**. Et le gouvernement, en la matière, remarque qu'il n'est pas responsable mais plutôt victime des décisions du précédent, puisque ces derniers n'ont pas prévu de budgets suffisants. En conséquence, avec le sens de l'euphémisme qui caractérise souvent ce type de communications, le ministre appelle les préfets à faire preuve « *du plus grand discernement* » dans la gestion des crédits disponibles. Ce qui signifie en clair qu'ils devront **tout faire pour réaliser des économies**. On comprend également, à la lecture de cette instruction, qu'il ne semble pas à l'ordre du jour d'augmenter les crédits afin de faire face à toutes les conventions, ce qui pourrait pourtant se faire par amendement dans le projet de loi de finances.

Le ministre liste toute une série de moyens pour serrer la vis (ce que

l'instruction appelle pudiquement « *recentrer le dispositif* »). Toutes les règles devront être revérifiées avec zéro marge de tolérance. Exemple sur la « *date de démarrage effectif* » des actions, fixée au 31 décembre prochain. « *Les demandes de report de délais seront systématiquement refusées.* » En cas de retard d'exécution des actions, une sorte de malus sera appliqué, allant d'une diminution de la subvention de 10 % à partir de trois mois de retard, 20 % entre six mois et un an, et « *une annulation de la subvention si le retard est supérieur à un an* ».

Il est même prévu, dans certains cas, **la possibilité d'annuler après coup une convention** : « *Vous vous attacherez, précise la note, à vérifier systématiquement que la signature de la convention par l'autorité représentant chaque collectivité locale est bien précédée d'une délibération l'y autorisant. À défaut, la convention devra être considérée comme nulle.* » Voilà une condition qui pourrait s'avérer lourde de conséquences : bien des conventions ont été co-signées par de nombreux maires, parce qu'elles concernent par exemple le territoire d'un pays entier. Si l'instruction est appliquée strictement, l'absence de délibération dans une seule commune signataire entraînera-t-elle la nullité de la convention pour l'ensemble du territoire ?

Une chose est sûre en tout cas : il n'était pas exigé que les délibérations des collectivités signataires apparaissent sur les conventions, qui sont toutes faites sur le même modèle. Toutes les conventions, que nous avons consultées sur un site dédié du ministère, débutent classiquement par une série de « *Vu* » : « *Vu la loi relative à la transition énergétique* », « *vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale* », etc. Mais nulle part « *Vu la délibération du conseil municipal du ...* ». Il reste à espérer pour les communes concernées que l'obligation de délibérer avant la signature a été clairement signifiée, en amont, aux maires.